



Association de Hockey Balle du Centre-du-Québec

Règlementation des cotes

1. Utilité des cotes pour les joueurs et les gardiens

Chaque joueur possède une cote qui a pour but d'évaluer le niveau du joueur. En fonction des cotes, un nombre de points est accordé et ces points sont utilisés dans les catégories qui fonctionnent avec le principe de Masse Salariale. Chaque équipe a un nombre de points maximum à ne pas dépasser, selon la catégorie dans laquelle elle joue. Les joueurs et les joueuses sont classés selon les cotes Centrale Dek.

2. Fonctionnement des cotes pour un nouveau joueur

Comme mentionné au point #1, chaque joueur possède une cote. Pour les nouveaux joueurs qui ne possèdent pas de cote, la cote de H12 ou W8 leur est accordée pour un maximum de 3 parties. Une équipe peut donc aligner un nouveau joueur qui n'a pas de cotes et la cote de H12 lui sera accordée jusqu'à ce qu'il ait une nouvelle cote ou que la cote de H12 ou W8 lui sera accordée officiellement. L'Association de Hockey Balle du Centre-du-Québec a un maximum de 3 parties pour évaluer un joueur ou une joueuse et lui accorder une cote.

3. Révision de cotes

Un joueur ou une joueuse pourra demander une révision de cote en tout temps. Celui ou celle-ci devra remplir le formulaire de révision de cotes : <https://www.hbcq.org/cotes>
La personne devra indiquer pourquoi elle juge que sa cote devrait être révisée.

4. Expulsion d'un nouveau joueur

Dans la situation où un nouveau joueur ayant sa cote fictive de H12 en raison du fait qu'il n'a jamais joué au dek hockey domine trop dans le cadre d'une partie. L'Association de Hockey Balle du Centre-du-Québec se donne le droit de retirer le joueur de l'équipe lors de la partie pour permettre que celle-ci reste d'un niveau juste et agréable pour tous.

5. Modification d'une cote

Dans le cas d'une modification d'une cote, elle sera ajustée durant la saison même, que sa cote baisse ou augmente et peu importe le nombre de catégories que la cote est modifiée.